



Bruxelles, le 7 juin 2024
(OR. en)

10676/24

SOC 422	JEUN 125
EMPL 243	STATIS 74
EDUC 199	ELARG 76
SAN 318	COMPET 618
ECOFIN 641	MI 575
GENDER 110	MAP 23
ANTIDISCRIM 94	DIGIT 153
FREMP 285	ENV 584
MIGR 260	IND 298

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Déclaration de La Hulpe concernant l'avenir du socle européen des droits sociaux - <i>Approbation</i>

Les délégations trouveront en annexe la déclaration visée en objet en vue de son approbation lors de la session que le Conseil EPSCO tiendra le 20 juin 2024.



Déclaration de La Hulpe concernant l'avenir du socle européen des droits sociaux

La Hulpe, Belgique

16 avril 2024

Déclaration de La Hulpe concernant l'avenir du socle européen des droits sociaux^{*}

Préambule

Engagement en faveur du modèle social européen

1. Nous insistons sur l'importance de l'économie sociale de marché, qui est unique à l'Europe et qui allie la recherche d'une économie hautement productive, compétitive et innovante, attrayante pour les investissements et favorisée par un marché unique dynamique, visant le plein emploi et le progrès social, à un niveau élevé de protection. L'importance de certains de ces éléments clés est également soulignée à l'article 3 du TUE et à l'article 151 du TFUE. Nous sommes fermement résolus à œuvrer en faveur d'une Europe sociale, dans le but de générer des progrès sociaux et économiques, d'assurer l'égalité des chances pour toutes et tous, des emplois de qualité et des conditions de travail équitables, de réduire la pauvreté et les inégalités et de favoriser une transition juste et équitable vers la neutralité climatique, en nous appuyant sur la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la charte sociale européenne du Conseil de l'Europe et la déclaration du centenaire de l'Organisation internationale du travail pour l'avenir du travail.

États providence de l'UE: résilience face à l'adversité

2. Ces dernières années, l'Union européenne a été confrontée à une série de crises et de défis sans précédent, tels que la pandémie de COVID-19, l'évolution rapide de la crise climatique et de la dégradation de l'environnement, les répercussions de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, les changements du contexte géopolitique, la concurrence mondiale croissante et l'érosion connexe de la base industrielle de l'UE, ainsi que la forte hausse de l'inflation et la crise du coût de la vie qui en a résulté. Le bon fonctionnement des marchés du travail, la résilience des entreprises, un environnement d'investissement attrayant, la robustesse des systèmes de santé, des systèmes

^{*} La présente déclaration est également une contribution au programme stratégique de l'Union pour la période 2024-2029, s'inscrivant dans le contexte de la discussion sur un nouveau pacte pour la compétitivité européenne et devant être lue en parallèle de cette discussion.

de protection sociale inclusifs et l'accès à des services publics et à des services d'intérêt général de qualité et abordables ont joué un rôle essentiel pour atténuer les effets de ces crises, en protégeant des millions de citoyens, d'entreprises et d'emplois, et en renforçant la résilience de notre économie, ce qui a permis une reprise rapide.

La boussole: le socle européen des droits sociaux

3. Depuis sa proclamation par le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne en 2017, le socle européen des droits sociaux sert de boussole pour fournir des orientations afin de relever les défis communs en matière d'emploi, de compétences et de politique sociale, et pour favoriser la convergence vers le haut des conditions de travail et de vie dans l'Union. Le socle européen des droits sociaux n'étend pas les compétences et les tâches qui sont dévolues à l'Union par les traités. Il devrait donc être mis en œuvre dans les limites de ces compétences. Comme l'ont réaffirmé les dirigeants de l'UE dans la déclaration de Porto en 2021, la mise en œuvre du socle européen au niveau de l'Union et de ses États membres constitue un engagement et une responsabilité politiques partagés, dans le plein respect de leurs compétences respectives et des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Les vingt principes du socle sont destinés à être mis en œuvre en tenant dûment compte des différents contextes socioéconomiques, de la diversité des systèmes nationaux ainsi que du rôle et de l'autonomie des partenaires sociaux.

Donner la priorité au socle européen des droits sociaux

4. Nous soulignons qu'une priorité essentielle de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays candidats, devrait continuer d'être la réalisation de progrès dans la mise en œuvre du socle au niveau approprié. Il est primordial d'atteindre, d'ici à 2030, les grands objectifs de l'UE de 2021 en matière d'emploi, de formation et de réduction de la pauvreté. Le socle continue de fournir les clés pour s'orienter à travers les tendances lourdes actuelles et déterminer les mesures que prennent les pouvoirs publics en conséquence. Dans le contexte des transitions numérique et écologique, le socle favorise le maintien des droits des travailleurs, l'égalité de genre, l'égalité des chances en matière de formation, de reconversion et de perfectionnement professionnels, des conditions de travail équitables, une protection sociale et une inclusion sociales adéquates, ainsi que des soins de santé accessibles. Le socle nous servira de boussole afin de favoriser une transition équitable, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Alors que se produisent des évolutions démographiques, le socle fournit un cadre pour adapter les politiques, soutenir les familles, promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé, et répondre aux besoins divers d'une main-d'œuvre en mutation et d'une population vieillissante, tout en respectant les principes d'équité et de solidarité intergénérationnelles.

5. Face à ces transitions, nous réaffirmons le droit et la liberté pour chaque personne d'accéder à des services publics et à des services d'intérêt général de haute qualité, y compris les services sociaux et les services essentiels, qui sont fondamentaux pour la cohésion sociale et territoriale et pour une compétitivité durable.
6. Nous réaffirmons que le progrès économique et le progrès social sont étroitement liés, et le socle européen des droits sociaux s'inscrit dans le cadre d'efforts plus larges déployés pour mettre en place un modèle de croissance plus inclusif et durable et contribue en outre à la réalisation des objectifs de développement durable. Cela favorise la cohésion sociale et territoriale et contribue à améliorer la compétitivité de l'Europe en y créant un cadre propice pour les entreprises, y compris les PME et les entreprises de l'économie sociale, afin d'investir et de créer des emplois de qualité. Dans le contexte du tassement de la croissance de la productivité dans l'UE et de la persistance des pénuries de main-d'œuvre et de compétences, qui ont une incidence négative sur la compétitivité de l'UE, nous rappelons que des réformes et des investissements sociaux bien conçus peuvent avoir des effets positifs sur la croissance économique, en renforçant le capital humain et en augmentant les gains de productivité et l'offre de travail, tout en contribuant au progrès social.
7. Face à tous les défis qui viennent d'être exposés, nous rappelons l'importance d'une transposition intégrale et d'une mise en œuvre adéquate des différentes initiatives approuvées depuis 2017, ainsi que d'un suivi actif de leur efficacité constante. Nous saluons la révision, prévue pour 2025, du plan d'action de 2021 sur le socle européen des droits sociaux, laquelle fournira une base pour de nouvelles actions au niveau de l'UE en vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2030.

Défendre le dialogue social en tant que pilier de la démocratie

8. Dans le droit fil de la déclaration de Val Duchesse, nous réaffirmons le caractère indispensable d'un dialogue social effectif au niveau de l'Union européenne, car il s'agit d'un élément fondamental du modèle social européen et de notre démocratie européenne. Il permet d'améliorer les conditions de travail et contribue à la réalisation de notre objectif commun, à savoir faire de l'UE le meilleur endroit où vivre, travailler et faire des affaires. Nous soulignons que le dialogue social et la négociation collective restent des outils essentiels pour façonner les transitions en cours. Nous appelons à renforcer le dialogue social interprofessionnel et sectoriel européen, à continuer de soutenir les partenaires sociaux et les accords qu'ils concluent, et à associer les partenaires sociaux à l'élaboration des politiques de l'UE, y compris la mise en œuvre de la transition écologique.

Renforcer la position des partenaires sociaux et la négociation collective

9. Nous rappelons l'importance que revêt la liberté de réunion et d'association, ainsi que le droit des travailleurs et de leurs représentants à l'information et à la consultation sur leur lieu de travail, et le droit de négociation et d'actions collectives. Les syndicats et les organisations d'employeurs devront bénéficier d'une protection adéquate contre toute ingérence réciproque, de la part de leurs agents ou de leurs membres, dans leur établissement, leur fonctionnement ou leur administration.
10. Nous réaffirmons notre engagement consistant à respecter pleinement les prérogatives des syndicats et des organisations patronales en tant qu'acteurs du dialogue social, et à promouvoir leur rôle.
11. Nous rappelons les dispositions de la directive relative à des salaires minimaux adéquats afin de promouvoir la négociation collective et d'accroître progressivement sa couverture. Nous attendons avec intérêt la nomination prochaine d'un envoyé spécifique pour le dialogue social européen au sein de la Commission européenne ainsi que le pacte pour le dialogue social européen.

Reconnaissance du rôle de la société civile

12. Nous sommes conscients du rôle que joue la société civile, en particulier en ce qui concerne les politiques contribuant à la lutte contre l'exclusion sociale et économique et les inégalités, ainsi que les politiques touchant les groupes sous-représentés et vulnérables. Nous apprécions à sa juste valeur sa fonction dans nos démocraties et insistons sur l'importance de préserver les espaces civiques pour répondre aux besoins de ces groupes et garantir la mise en œuvre efficace des politiques qui les ciblent.

Égalité des chances et accès au marché du travail

13. Compte tenu des pénuries généralisées de main-d'œuvre et de l'inadéquation des compétences qui touchent tous les États membres, de nouvelles actions visant à promouvoir un état d'esprit tourné vers l'éducation et la formation tout au long de la vie sont nécessaires, conformément à la déclaration tripartite de Barcelone. Le droit à une éducation, à une formation et à un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, tel qu'il est énoncé dans le principe 1 du socle européen des droits sociaux, est essentiel pour aider tous les travailleurs, chômeurs et inactifs, et il faut prendre des mesures pour que ce droit soit respecté. Plus spécifiquement, nous soulignons l'importance d'une éducation et d'une formation innovantes et de qualité pour tous. Nous nous félicitons de la dynamique induite par l'Année européenne des compétences et nous nous engageons à maintenir les compétences au rang des priorités stratégiques et à

mettre à jour la stratégie en matière de compétences.

14. Les services publics de l'emploi sont essentiels pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs et leur offrir des services efficaces et accessibles qui débouchent sur un travail décent et un personnel qualifié tout en réduisant les taux d'inactivité. Nous rappelons qu'il importe d'utiliser leurs connaissances pour soutenir les politiques de marché du travail au niveau de l'UE et au niveau national et appelons à soutenir davantage leur capacité à utiliser les données et les technologies numériques. Nous soulignons qu'il importe de tirer pleinement parti du potentiel inexploité du marché du travail, notamment en favorisant l'accès au marché du travail et le maintien sur le marché du travail, en particulier pour les chômeurs de longue durée, les travailleurs âgés, les groupes sous-représentés et les groupes en situation de vulnérabilité. Les services privés de l'emploi ont également un rôle à jouer à cet égard.
15. Nous sommes particulièrement déterminés à soutenir nos jeunes et à investir dans nos jeunes, car leur dynamisme, leur esprit d'entreprise, leur talent et leur créativité sont un facteur déterminant de la prospérité actuelle et future de l'Europe. Nous soulignons l'importance de la garantie pour la jeunesse renforcée ainsi que des stages et des apprentissages équitables.
16. Nous nous engageons à lutter contre la discrimination dans la société et sur le marché du travail, y compris en matière de recrutement, et à œuvrer en faveur d'une Union de l'égalité. Nous préconisons d'évaluer les stratégies de lutte contre la discrimination et la nécessité éventuelle de les renouveler, notamment celles qui expirent en 2025, et nous appelons à approfondir les travaux sur les cadres de l'UE en matière d'égalité, de lutte contre la discrimination et de lutte contre le racisme, afin de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, en adoptant une approche intersectionnelle. Dans ce contexte, nous rappelons qu'il importe de promouvoir l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms.
17. Nous sommes conscients des progrès importants accomplis pour faire progresser l'égalité de genre au niveau de l'UE, qui devrait être renforcée afin de surmonter tous les obstacles qui subsistent dans ce domaine et de faire pleinement valoir les droits des femmes. Nous appelons de nos vœux la poursuite des actions dans les domaines couverts par la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que son éventuel renouvellement, selon une double approche combinant une approche intégrée de la dimension de genre et des mesures spécifiques, tout en favorisant l'intersectionnalité. Nous appelons également à poursuivre l'action en vue de lutter contre la ségrégation de genre et de combler les inégalités de genre dans les domaines de l'emploi, des rémunérations, de la retraite et des soins, et à prendre les mesures nécessaires pour éliminer les stéréotypes sexistes. Nous

appelons également à une action résolue pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, contre la violence domestique et contre les stéréotypes sexistes préjudiciables.

Des conditions de travail équitables

18. Nous sommes déterminés à exploiter pleinement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies et écosystèmes numériques en matière d'innovation et d'augmentation de la productivité et de la compétitivité. Cependant, des incertitudes subsistent quant à la prolifération progressive du travail via une plateforme, de l'intelligence artificielle et de la gestion algorithmique des dynamiques sur le lieu de travail. Une évaluation plus approfondie et des actions supplémentaires pourraient être nécessaires pour garantir des conditions de travail équitables dans des domaines clés pour l'ère numérique, tels que le télétravail, le droit à la déconnexion, l'intégration du principe du "contrôle par les humains" pour l'intelligence artificielle dans le monde du travail, la réglementation de la gestion algorithmique et l'information et la consultation des travailleurs.
19. Nous nous efforçons de mettre davantage de personnes sur le marché du travail, d'accroître la productivité et d'améliorer les conditions de travail ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris grâce au dialogue social et à la négociation collective. Nous insistons sur la nécessité de reconnaître les compétences et les qualifications au sein de l'UE, de manière interopérable, y compris celles des ressortissants de pays tiers. Nous prenons note du plan d'action sur les pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans l'UE. De nouvelles mesures au niveau de l'UE et au niveau national, associant les partenaires sociaux, sont nécessaires à sa mise en œuvre. Nous prenons également note de la communication de la Commission intitulée "L'évolution démographique en Europe: une panoplie d'instruments d'action"
20. Nous prendrons des mesures pour favoriser une mobilité équitable et efficace de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'Union européenne. Les initiatives visant à améliorer la capacité de détection de la fraude et des abus, ainsi qu'à accroître les capacités et à renforcer la coopération transfrontière des inspections nationales du travail peuvent également contribuer à améliorer encore les conditions de vie et de travail des ressortissants de l'UE et de pays tiers, une attention particulière étant accordée aux mesures dans les domaines de la sous-traitance et du travail intérimaire. Il convient d'appuyer la fourniture de conseils et de soutien aux travailleurs mobiles ainsi que l'amélioration de l'accès des travailleurs, des entreprises et des partenaires sociaux à l'information. L'évaluation à venir de l'Autorité européenne du travail offre une opportunité de réfléchir à son évolution future, à son rôle et à ses compétences.
21. S'il est prioritaire de préserver et de créer de nouveaux emplois pour stimuler les

performances économiques de l'Union, il convient d'accorder la même attention à la qualité de ces emplois. De bonnes conditions de travail sont primordiales pour attirer et retenir des travailleurs, tandis que des systèmes de négociation collective solides, des salaires adéquats et équitables, soutenant une croissance inclusive et prévenant la pauvreté des travailleurs, sont essentiels pour rétablir la part des revenus du travail. Nous rappelons le rôle clé que jouent les partenaires sociaux à cet égard.

22. Renforcer la négociation collective de même que le dialogue social, et promouvoir l'implication des travailleurs et de leurs représentants, ainsi que leur droit à l'information, à la consultation et à la participation, sont des éléments essentiels pour une adaptation souple et inclusive aux changements à venir sur le marché du travail européen et afin de leur permettre de jouer un rôle actif pour anticiper et gérer les transitions numérique et écologique. À cet égard, la confiance mutuelle et la coopération entre les employeurs et les travailleurs et leurs représentants sont essentielles.
23. L'économie sociale propose un modèle de développement social et économique capable d'offrir des activités économiques hautement performantes, inclusives et durables au service de l'intérêt collectif. Nous sommes conscients de la valeur ajoutée de la recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale, à replacer en outre dans le contexte du manifeste de San Sebastian et de la feuille de route de Liège pour l'économie sociale dans l'UE.
24. En ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, nous réaffirmons l'approche "vision zéro" visant à prévenir les décès liés au travail. Tout en respectant le rôle des partenaires sociaux, une adaptation plus poussée, fondée sur des données probantes, des réglementations et cadres pertinents peut être envisagée pour mieux intégrer les risques psychosociaux, par exemple ceux liés à la transition numérique, y compris les incidences négatives sur la santé mentale. En ce qui concerne les dangers spécifiques découlant du changement climatique, tels que le stress thermique ou des phénomènes météorologiques graves, il est important d'encourager leur prévention. En outre, il importe d'accélérer la mise en place de normes minimales concernant les substances dangereuses et de favoriser l'évolution allant dans le sens de leur remplacement, une attention particulière étant accordée à la prévention des cancers professionnels. Nous réaffirmons la nécessité de poursuivre les efforts visant à prévenir, à corriger et à éliminer la violence et le harcèlement au travail.
25. L'expérience acquise grâce à l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) et son évaluation en cours peuvent fournir des enseignements.
26. Nous insistons sur l'importance de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nous réaffirmons notre engagement à atteindre les objectifs de Barcelone renouvelés en matière d'éducation et d'accueil de la petite enfance et

rappelons l'importance d'investir dans des structures d'accueil accessibles à tous, abordables et de qualité, notamment en garantissant la professionnalisation de la main-d'œuvre et des conditions de travail équitables. Il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre et le renforcement de la garantie européenne pour l'enfance, y compris en améliorant son suivi.

Protection sociale et inclusion sociale

27. S'il est nécessaire de préserver la viabilité budgétaire des systèmes de retraite, des efforts constants sont également indispensables pour améliorer l'adéquation des retraites. Au niveau de l'UE, une coordination renforcée pour l'établissement du rapport sur le vieillissement, du rapport sur l'adéquation des retraites et du rapport sur les soins de longue durée permettrait d'assurer la complémentarité et la cohérence du suivi.
28. Tout en répondant aux besoins existants et croissants dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée, il est essentiel de mettre fortement l'accent sur la prévention ainsi que sur un accès adéquat, équitable et abordable aux soins. En tenant compte des contextes nationaux et de la répartition des compétences, les mesures pourraient notamment consister à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, une attention particulière étant accordée à la formation et aux conditions de travail ainsi qu'au soutien de la négociation collective dans le secteur des soins.
29. Les mutations du marché du travail accentuent la nécessité d'une amélioration continue de l'adéquation des systèmes nationaux de protection sociale. Ainsi, il est essentiel en priorité d'intensifier l'apprentissage mutuel et de poursuivre le suivi de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale, tout en respectant la diversité des systèmes nationaux de protection sociale.
30. Pour une coordination des systèmes de sécurité sociale qui résiste à l'épreuve du temps, il est nécessaire de renforcer la sécurité juridique, la transparence et la coopération entre les États membres. Afin d'assurer la portabilité des droits en matière de sécurité sociale au sein de l'Union, de rendre nos systèmes de protection sociale plus conviviaux pour les citoyens, les travailleurs et les employeurs mobiles, et de faciliter le contrôle de l'application ainsi que la lutte contre les pratiques illégales, nous préconisons de continuer à prendre des mesures pour poursuivre la mise en œuvre du système d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale et le compléter, et d'adopter une approche globale à l'égard de la transition numérique.
31. Nous soulignons qu'il faut donner effet au droit et à la liberté d'accès, pour toutes et tous, à des services publics à la portée de chacun, abordables et de qualité ainsi qu'à des services d'intérêt général. Tout en tenant compte des

contextes nationaux, nous insistons sur l'importance d'investir dans des services de qualité, en prenant en considération les besoins spécifiques des groupes vulnérables.

32. La lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale constitue une dimension essentielle des États providence européens. Afin de progresser sensiblement vers le grand objectif de l'UE et de remédier au problème multidimensionnel de l'exclusion sociale, nous rappelons l'importance d'une approche intégrée à l'égard de la lutte contre la pauvreté.
33. La mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active devrait jouer un rôle dans la poursuite de l'élaboration et de l'actualisation des filets de protection sociale à l'échelle nationale, ce qui permettrait d'assurer que les personnes dans le besoin bénéficient d'une protection de base et d'un accès effectif à leurs droits, tout en facilitant des transitions fluides vers le marché du travail pour les personnes qui sont en mesure de travailler.
34. Afin de respecter et de promouvoir les droits des personnes handicapées, conformément à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), de nouvelles mesures devraient être prises pour intégrer la dimension du handicap dans toutes les politiques de l'Union et pour élaborer une deuxième phase ambitieuse de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées.
35. Pour les personnes présentant des problèmes de santé mentale, nous pourrions continuer à tirer parti de l'approche globale en matière de santé mentale.
36. Le sans-abrisme reste un enjeu dans de nombreux États membres, en parallèle des défis liés à l'accès à un logement abordable, en particulier en milieu urbain, à la précarité énergétique et au coût de la vie élevé, qui touchent un large éventail de personnes, mais surtout celles dont les revenus sont faibles, ce qui appelle des stratégies intégrées et un suivi. En tenant compte des compétences nationales, il convient de continuer à agir en faveur de logements sociaux accessibles, efficaces, verts et abordables afin de répondre aux besoins de tous en matière de logement, d'éradiquer le sans-abrisme et de promouvoir une approche fondée sur le principe du "logement d'abord". Nous sommes conscients de l'importance que revêt la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme.

Gouvernance

37. Nous réaffirmons que le Semestre européen, avec ses aspects économiques et sociaux, devrait demeurer un cadre essentiel pour suivre la mise en œuvre du socle, notamment au moyen du tableau de bord social, recenser les risques

pour la convergence sociale vers le haut et suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs nationaux et de l'UE à l'horizon 2030 en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté.

38. Nous insistons sur la nécessité de poursuivre les travaux en vue d'avoir une compréhension commune de l'investissement social. Nous devons exploiter pleinement le potentiel des compétences, du marché du travail et des politiques sociales pour la croissance économique, la productivité et la compétitivité.
39. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Outre le renforcement des possibilités d'apprentissage mutuel, nous rappelons qu'il importe d'élaborer des lignes directrices communes sur le recours à des outils d'analyse d'impact et d'évaluation. En outre, nous insistons sur la nécessité d'investir dans des statistiques européennes, nationales et infranationales davantage harmonisées en temps utile, et de faciliter l'accès aux données à des fins de conception et d'évaluation des politiques tout en veillant au respect de la réglementation en matière de protection des données.
40. Nous appelons à intégrer le socle européen des droits sociaux dans tous les domaines d'action pertinents. Il est essentiel de veiller à des synergies entre les politiques pour mettre en place un système de qualité et efficace en investissant dans le capital humain. Afin de s'assurer que les politiques dans tous les domaines n'aggravent pas la pauvreté ou les inégalités, nous rappelons qu'il importe de renforcer le recours à des évaluations des effets distributifs. Nous appelons de nos vœux des marchés publics durables, notamment pour promouvoir la négociation collective. Dans ce contexte, les directives sur les marchés publics pourraient être évaluées et, si nécessaire, d'autres mesures pourraient être prises.
41. Le socle européen des droits sociaux ainsi que les normes internationales du travail devraient être pris en compte dans l'action extérieure de l'UE, y compris dans le cadre de sa politique commerciale. Dans la perspective de l'élargissement de lue, il est essentiel de renforcer la coopération avec les pays candidats, de les aider à mettre en œuvre l'acquis social et de favoriser la convergence sociale vers le haut. Il est également nécessaire de soutenir et de promouvoir le dialogue social, les partenaires sociaux et la négociation collective dans les pays candidats à l'adhésion. Nous nous engageons également à renforcer la coopération avec les pays voisins de l'UE, y compris par l'intermédiaire de l'Union pour la Méditerranée.
42. En promouvant les droits sociaux, l'UE devrait renforcer encore la coopération avec le Conseil de l'Europe et promouvoir la charte sociale européenne.
43. Nous réaffirmons notre attachement à l'OIT, y compris en ce qui concerne la définition des normes mondiales et les valeurs de l'Organisation internationale du travail, et nous nous félicitons de la participation de la Commission

européenne, du Comité économique et social européen et de certains États membres à la coalition mondiale pour la justice sociale.

Fait à La Hulpe, Belgique, le 16 avril 2024.

Roberta Metsola,
présidente du Parlement européen

Ursula von der Leyen,
présidente de la Commission européenne

Oliver Röpké,
président du Comité économique et social européen

Alexander De Croo,
Premier ministre du Royaume de Belgique
Au nom du Royaume de Belgique, de la République de Bulgarie, de la République tchèque, du Royaume de Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, de la République d'Estonie, de l'Irlande, de la République hellénique, du Royaume d'Espagne, de la République française, de la République de Croatie, de la République italienne, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, du Grand-Duché de Luxembourg, de la Hongrie, de la République de Malte, du Royaume des Pays-Bas, de la République de Pologne, de la République portugaise, de la Roumanie, de la République de Slovénie, de la République slovaque et de la République de Finlande

Pierre-Yves Dermagne,
vice-premier ministre du Royaume de Belgique

Frank Vandenbroucke,
vice-premier ministre du Royaume de Belgique

Esther Lynch,
secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats

Valeria Ronzitti,
secrétaire générale de SGI Europe

Véronique Willems,
secrétaire générale de SMEunited

Heather Roy,
présidente de la Plateforme sociale